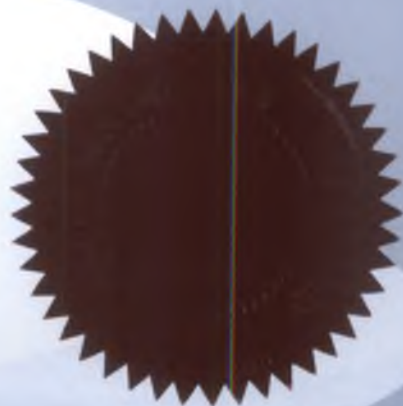


ASSEMBLÉE NATIONALE
N° 2512-20051213



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

2004 - 2005





MISSION

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec assure la protection du public en surveillant l'exercice de la profession. L'Ordre favorise le développement professionnel des hygiénistes dentaires au Québec, soutient le leadership de ses membres en matière de prévention et d'éducation et encourage l'atteinte de l'excellence dans l'exercice de la profession. L'Ordre assure le respect de normes élevées en matière d'exercice et d'éthique professionnelle par ses membres, contribuant sans cesse à l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois.



VISION

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec vise :

- Une meilleure connaissance de la profession au sein de la population;
- Le leadership des hygiénistes dentaires en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire;
- La reconnaissance et l'utilisation optimale des connaissances et des compétences des hygiénistes dentaires par les employeurs permettant ainsi de mieux servir le public;
- Le respect de la législation et de la réglementation en vigueur par tous les intervenants du secteur dentaire;
- L'amélioration de la santé buccodentaire de toute la population en agissant en partenariat avec les autres professionnels de la santé;
- L'accroissement des services et de la mobilité des professionnels auprès des personnes à besoins particuliers afin d'assurer l'entière accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire.

Montréal, le 25 août 2005

Monsieur Yvon Marcoux
MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION
DES LOIS PROFESSIONNELLES
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le trentième rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Johanne Côté, HD

Montréal, le 25 août 2005

Monsieur Michel Bossmet
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Hôtel du Parlement
Bureau 1-90
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le trentième rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Yvon Marcoux

Montréal, le 25 août 2005

Monsieur Gattán Lemoyne, président
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
800, place D'Assise, 10^e étage
Québec (Québec)
G1R 3Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le trentième rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,

Johanne Côté, HD



BUREAU DES ADMINISTRATEURS

Présidente :

Administrateurs :

Johanne Côté, HD	(régions 14 et 15)
Danielle Bonenfant, HD	(régions 05 et 16)
Lucie Bonin, HD	(régions 05 et 16)
Gisèle Choquette, HD	(régions 05 et 16) début mars 2005
Annie Deguire, HD	(régions 06 et 13)
Francine Demeules, HD	(régions 01, 09 et 11)
Josée Desgagné, HD	(régions 03 et 12)
Guillaume Dumas, HD	(régions 05 et 16) fin novembre 2004
Marie-Eve Durand, HD	(régions 06 et 13) début mars 2005
Isabelle Lahaie, HD	(régions 04 et 17)
Marcel Langlois, HD	(régions 03 et 12)
Annie Lapointe, HD	(régions 06 et 13)
Elaine Picard, HD	(régions 06 et 13) fin août 2004
Nancy Tremblay, HD	(régions 02 et 10)
Paule Trépanier, HD	(régions 07 et 08)

Administrateurs nommés par

l'Office des professions du Québec :

Denis Beaudoin
Fernand R. Plante, fcga, adm.a., fpl.fin.
Richard Talbot



COMITÉ ADMINISTRATIF

Johanne Côté, HD
Annie Deguire, HD
Lucie Bonin, HD
Paule Trépanier, HD
Fernand R. Plante, fcga, adm.a., fpl.fin.

Présidente
Vice-présidente
Trésorière
Administratrice
Administrateur nommé



PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Directrice générale et secrétaire
Coordonnatrice/Événements et Publications
Coordonnatrice/Formation continue et Qualité
Inspectrice
Adjointe à la présidente
Adjointe à la direction générale
Comptable et responsable de l'informatique
Commis-réceptionniste
Secrétaire
Secrétaire-commis / Inspection professionnelle

Dominique Derome, CMA
France Brissette, B.Psc
Agathe Bergeron, HD
Carolle Bujold, HD
Elizabeth McDermott (début septembre)
Mireille Beaudry
Walter Barbosa
Marlene Lambert
Nadine Caron
Jinette Laparé



Le présent rapport annuel, le 30^e de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, a été préparé en conformité avec le Code des professions et le Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Voici un sommaire des activités de notre Ordre, accomplies durant l'exercice couvrant la période 2004-2005.

Toujours en accord avec notre planification stratégique 2004-2007 et afin d'atteindre les objectifs face à la mission de l'Ordre et de respecter sa vision, les actions posées sont axées sur quatre enjeux clés :

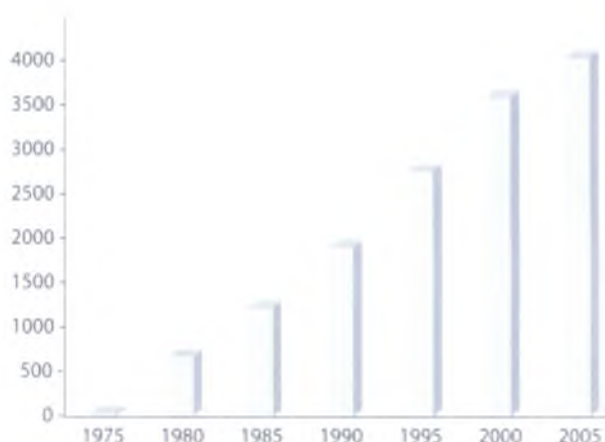
1. L'offre des hygiénistes dentaires
2. La demande des hygiénistes dentaires
3. Les standards et la qualité des hygiénistes dentaires
4. Le rayonnement et le sentiment d'appartenance.

Avant de résumer les actions découlant de ces enjeux, je veux vous parler de deux projets d'envergure qui ont marqué l'exercice 2004-2005.

Le premier projet en fut un de célébration et de changement. Notons que deux importants anniversaires ont marqué cet exercice. Premièrement, le Conseil interprofessionnel du Québec fêtait les 30 ans du Code des professions (1974-2004) et nous, à l'Ordre, le 17 février 2005, avons également souligné le 30^e anniversaire de notre profession (1975-2005). Les administrateurs ont jugé bon de profiter de cet heureux événement pour revoir l'image de l'OHDQ.

On sait que depuis 30 ans, l'Ordre connaît une évolution et une

croissance marquée. Effectivement, nous avions 32 hygiénistes dentaires en 1975, et en fin d'exercice 2004-2005, l'Ordre comptait tout près de 4 000 membres. Aujourd'hui, notre profession est reconnue et très recherchée.



Forts de cette évolution, nous avons décidé de revoir notre univers visuel et rédactionnel afin de mieux véhiculer les valeurs qui sont le fondement du travail de l'hygiéniste dentaire : l'empathie, le professionnalisme, le conseil et l'accompagnement en santé. Pour ce faire, nous avons choisi la firme *G branding & design* afin de mener cet important projet à terme.

Nous avons retenu l'image du sourire qui est un symbole d'ouverture, d'empathie et de complicité. Empreint de pureté et d'une simplicité franche, notre nouveau logo traduit un engagement ferme envers l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des Québécois. À la fois ludique et structuré, il inspire confiance et crédibilité tout en étant rassembleur et invitant.

Ainsi, nous avons profité de l'événement du 17 février, marquant notre 30^e anniversaire, pour dévoiler notre nouvelle image. Nous sommes très fiers de cette nouvelle image, laquelle désormais nous représentera.

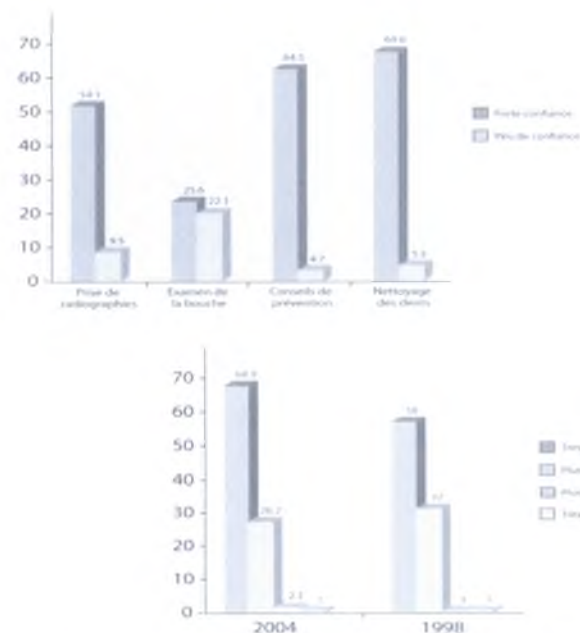


L'autre projet d'envergure fut celui de la réalisation de deux sondages.

Dans son besoin de saisir la perception des Québécois sur leur santé dentaire ainsi que la perception des hygiénistes dentaires face à leur profession, l'OHQ a confié le mandat de ces deux importants sondages à la firme SOM Recherches et sondages.

Le but du premier sondage était de connaître la perception de la population générale du Québec concernant sa santé dentaire ainsi que les différentes dimensions du rôle des hygiénistes dentaires.

Un sondage téléphonique fut donc exécuté auprès de 1 000 personnes choisies au hasard.



Le deuxième sondage cherchait à obtenir un portrait des membres de l'Ordre, de leur problématique de travail, de leurs priorités et de leur perception de la profession.

Un sondage, sous forme de questionnaire, fut donc envoyé à tous les hygiénistes dentaires et plus de 2 000 questionnaires nous furent retournés. Ce taux de retour est nettement au-dessus de la normale et a servi à nous démontrer l'intérêt des membres pour les

affaires concernant leur profession.

De ces deux sondages, est ressortie une foule de renseignements très utiles pour l'Ordre. Ceux-ci serviront, au cours de nombreuses années, à mieux cibler nos actions autant auprès de la population que de nos membres.

Nous avons donc profité de notre Congrès d'octobre pour vous dévoiler les résultats.

D'ailleurs, le dévoilement des résultats de ces sondages fut l'occasion parfaite pour donner une conférence de presse aux fins de sensibiliser davantage la population à notre profession et à l'importance que doivent accorder les Québécois à leur santé dentaire.

Maintenant, voici nos actions rattachées à chacun des quatre enjeux, de façon plus spécifique.

L'offre des hygiénistes dentaires

Le sondage du mois d'octobre 2004 mentionnait que la population reçoit de plus en plus des soins d'hygiène dentaire, ce qui explique une demande accrue en main-d'œuvre pour les hygiénistes dentaires.

Afin de répondre à cette demande, l'Ordre n'arrête pas de multiplier les actions de promotion de la profession, tels le salon Éducation et les journées carrières.





Nous constatons que dans toute la province les demandes d'admission augmentent de façon continue, ce qui, nous l'espérons, permettra d'assurer un nombre de professionnels suffisant pour faire face à cette demande élevée.

Sur ce point, je tiens également à souligner le travail de tous les collèges offrant la formation en techniques d'hygiène dentaire. Ceux-ci déploient également beaucoup d'efforts dans la promotion de notre profession.

Toujours en ce qui concerne l'offre des hygiénistes dentaires, je vous avais mentionné l'année dernière que nous étions en processus de modification du règlement sur l'équivalence de diplôme et de formation. Le but de cette modification étant d'actualiser le règlement afin de tenir compte des changements au curriculum du programme de techniques en hygiène dentaire.

Donc, cette modification suit le processus normal et nous devrions être en mesure de voir la mise en vigueur du règlement modifié au cours de l'exercice 2005-2006.

De plus, l'Ordre collabore étroitement avec le *ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles* (MICC) et s'implique activement dans le dossier de la reconnaissance des acquis et de la formation afin de répondre adéquatement à tous les candidats étrangers et de les diriger le mieux possible dans leur démarche de demande d'équivalence.

Pour ce qui est des collèges offrant notre formation, l'Ordre est en lien avec ceux-ci de plusieurs façons, par exemple : notre participation au comité consultatif, notre réunion annuelle avec les coordonnateurs, la visite des étudiants de première année par la vice-présidente ainsi que ma visite avec tous les finissants. De cette façon, l'Ordre s'assure d'un contact constant avec ses futurs professionnels.

De plus, afin d'être toujours à la fine pointe de l'information concernant tout ce qui touche notre formation, j'ai participé au Forum de l'enseignement collégial qui s'est déroulé à Québec en juin 2004.

Comme nous le faisons depuis quelques années, nous avons aussi rencontré les étudiants de médecine dentaire de l'Université Laval afin de mieux faire connaître les hygiénistes dentaires.

Demande des hygiénistes dentaires

Afin d'assurer la reconnaissance des compétences des hygiénistes dentaires et faire ressortir la valeur ajoutée de ceux-ci auprès de la population, l'Ordre s'implique activement dans plusieurs dossiers. Voici quelques exemples :

En septembre 2004, la *Coalition de Montréal pour des dents en santé* nous a sollicités pour les appuyer dans leur démarche.

L'objectif de cette coalition est de promouvoir l'implantation de la fluoruration de l'eau sur tout le territoire de l'île de Montréal.

À la suite de leur demande et d'une profonde réflexion de la part des administrateurs de l'Ordre, ceux-ci ont décidé, lors de leur réunion du Bureau de novembre 2004, de soutenir la Coalition, joignant une vingtaine d'autres organismes dans cette mission de la fluoruration de notre eau.

Une autre cause, à laquelle l'Ordre adhère depuis un certain temps, est la lutte contre le tabac.



Dans l'intention d'atteindre cet important objectif, l'OHQ a élaboré un plan d'action afin de sensibiliser les hygiénistes dentaires au problème du tabagisme, de bien les informer face à l'importance de leur apport en cessation tabagique et de leur fournir les outils nécessaires pour bien réussir leur intervention.

Donc, dans le contexte du Mois de la santé dentaire du mois d'avril 2004 et pour faire suite à un concours auprès des adolescents du Québec, nous avons créé une vidéocassette « *Les dents, ça vous donne un air brillant* » et un dépliant intitulé « *Dents Ta Bouche* » afin que cette jeune clientèle reconnaisse, entre autres choses, les effets nocifs du tabac.



Toujours en accord avec cet objectif d'abandon du tabac, l'Explorateur du mois d'octobre 2004, abordait le thème du tabagisme aux fins d'aider à rendre plus efficaces les interventions des hygiénistes dentaires auprès de leurs patients fumeurs.

De plus, en début d'année 2005, conformément au mandat que lui a confié le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), à l'effet de mobiliser les professionnels de la santé en matière d'abandon du tabac, l'Institut national de santé publique, par le biais de la docteure Michèle Tremblay, nous a sollicités dans cette importante requête.

Tout cela nous mènera à élaborer une formation pour nos hygiénistes dentaires concernant l'intervention brève en cessation tabagique.

Et, finalement, depuis quelques années, l'Ordre appuie les campagnes médiatiques du Conseil québécois sur le tabac et la santé, tout particulièrement celle qui se déroule au mois de janvier.

En collaboration avec le MSSS, plus particulièrement avec le docteur Bernard Laporte, et pour faire suite au plan d'action en santé dentaire publique 2005-2012, nous avons entamé l'élaboration d'une formation destinée aux hygiénistes dentaires travaillant en santé publique.

Ce programme de formation devra permettre le développement et la mise à jour des connaissances et des compétences des hygiénistes dentaires relativement à l'application des agents de scellement dentaire en milieu scolaire chez les enfants à risque élevé de caries.

Il est prévu que cette formation sera accessible au cours de l'exercice 2005-2006.

L'Ordre, en partenariat avec les Clubs 4-H du Québec inc., a également participé à une campagne de sensibilisation sur l'importance des dents et des arbres sous le thème « *Les arbres, c'est pour la vie, les dents aussi!* »

La démarche retenue pour cette campagne a été un atelier offert gratuitement aux écoles primaires des régions de l'Estrie et Chaudière/Appalaches.

L'atelier était sous la responsabilité des membres du Club 4-H. Je tiens ici à remercier les hygiénistes dentaires qui ont répondu positivement à notre appel et nous ont apporté leur précieuse contribution.

Grâce à ces ateliers, décrivant les liens unissant les arbres et les dents, plus de 4 000 jeunes du 2^e et du 3^e cycle primaire ont été sensibilisés à l'importance d'une saine hygiène buccodentaire.



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Dans un autre ordre d'idées, l'OHDQ avait octroyé une aide financière à la Faculté de médecine dentaire de l'Université McGill concernant le projet de recherche sur l'accessibilité aux soins dentaires des personnes défavorisées du Québec et, tout au cours de l'année, j'ai participé au comité organisateur d'un colloque.

Ce colloque qui se tiendra les 4 et 5 novembre prochain, portera sur l'accès aux soins dentaires des personnes défavorisées du Québec : la problématique et les pistes de solutions.

Soyez assurés que nous vous tiendrons au courant de tous les développements concernant cet important colloque.

Standards et qualité des hygiénistes dentaires

Par cet enjeu, l'Ordre s'assure d'avoir des professionnels de très haute compétence et toujours recherchés pour leur valeur ajoutée.

Dans le but de toujours atteindre cet objectif, l'Ordre a élaboré un troisième programme d'inspection professionnelle qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 2005.

En plus de l'événement de notre congrès en octobre 2004, nous avons également offert, tout au long de l'année, des formations des plus intéressantes et dans le plus de régions possible. Les hygiénistes dentaires participent toujours en grand nombre aux formations continues, ce qui prouve leur grand souci de mise à jour constante de leurs connaissances.

De même, je tiens à souligner l'étroite collaboration qui existe entre l'Ordre et les collèges offrant aux hygiénistes dentaires qui reviennent à la profession après une absence de plus de cinq ans, des milieux de stage de perfectionnement accessibles et de qualité.

Sentiment d'appartenance et rayonnement

Par cet enjeu, l'Ordre favorise les actions engendrant la mobilisation de ses membres et leur apport au rayonnement de la

profession. L'Ordre assure le plus possible un soutien aux hygiénistes dentaires dans toutes leurs activités de promotion ou d'éducation.

Durant l'exercice 2004-2005, l'Ordre a manifesté sa présence à différents événements on ne peut plus intéressants les uns que les autres. En avril, l'Ordre était présent au lancement du *Mois de la santé dentaire au Québec* à Rimouski ainsi qu'à Trois-Rivières. Enfin, l'Ordre a donné des entrevues à la télévision à quelques reprises comme à la chaîne TQS (MACADAM et SOS Beauté), au 37,5 de Radio-Canada et à Global TV (Good Morning Live) ainsi qu'à plusieurs stations radiophoniques.

De plus, par la suite de nos représentations, nous avons été témoins d'une modification dans l'appellation d'une entreprise qui maintenant, sous son logo, inscrit « *dentistes, hygiénistes et denturologistes* »!

RÉFORME DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Comme je vous l'ai déjà mentionné, ce dossier est prioritaire et est au cœur de nos actions.

Tout au long de l'exercice, nous avons multiplié les rencontres de relations gouvernementales pour sensibiliser les décideurs à notre situation, c'est-à-dire faire connaître nos revendications et le pourquoi de celles-ci.

De plus, maître Gaétan Lemoyne et madame Sylvie de Grandmont, respectivement président et vice-présidente de l'Office des professions, étaient présents à notre assemblée générale de l'année dernière après avoir également assisté à l'assemblée générale de l'Ordre des dentistes et à celle de l'Ordre des techniciens dentaires. Cette démarche s'inscrivait dans un processus de mieux connaître le secteur de la dentisterie.

C'est pourquoi, préalablement à leur présence à ces assemblées générales, ils avaient visité les maisons d'enseignement des professions de la dentisterie.



En février 2005, une correspondance de l'Office nous mentionnait leur volonté de mettre sur pied un comité-conseil en dentisterie. Cette correspondance nous indiquait également que la poursuite des travaux dans le domaine de la dentisterie représentait une priorité pour l'Office des professions.

La mise sur pied du comité-conseil constituait la première étape d'un processus qui devrait nous conduire à l'identification de solutions consensuelles dont le public ne pourra que bénéficier.

Nous avons offert notre étroite collaboration à l'OPQ dans la poursuite de cet objectif et nous sommes en attente d'une première rencontre.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL

Nous avons participé aux réunions du *Conseil interprofessionnel du Québec* ainsi qu'aux formations données par le Conseil sur différents dossiers dont celui de l'inspection, du syndic et de la reconnaissance des acquis et de la formation.

CONCLUSION

Voilà de quoi a été composé mon septième mandat à la présidence de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec. Après avoir lu ce rapport, vous serez à même de constater que ce fut une année bien remplie et que notre présence est non seulement de plus en plus remarquée mais recherchée par d'importants organismes, lesquels deviennent par la suite, nos acolytes dans l'évolution de notre profession.

Pendant cet exercice, l'Ordre a également renouvelé le contrat de madame Dominique Derome, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, pour un second mandat de trois ans. Je suis particulièrement heureuse de ce renouvellement car madame Derome est une personne importante pour l'Ordre et pour notre profession.

Je tiens également à la remercier chaleureusement pour son appui dans l'exécution de mon mandat et pour son respect à mon égard.

Le mérite des actions revient rarement à une seule personne mais plutôt à toute une équipe. Mon équipe est composée de gens très précieux et dévoués à notre cause. Madame Derome ainsi que tous les employés du siège social en font partie.

De même, l'évolution et le rayonnement de la profession qui ne cessent d'augmenter de jour en jour ne seraient pas possibles sans l'appui et la confiance des administrateurs de l'Ordre et sans l'engagement total de tous les membres des comités.

Merci à tous.

Pour ce qui est de mon prochain mandat, sachez que mes actions seront guidées par trois grands principes : la modernisation de nos activités, l'autonomie et le respect des compétences.

Aucun effort ne sera ménagé afin d'accroître sans cesse notre présence autant dans notre secteur d'activité que dans les domaines en lien avec celui-ci.

Certes de nouveaux défis se présenteront mais je suis prête à les relever avec toute la passion qui m'habite et votre soutien incontestable.

La présidente,

Johanne Côté, HD



RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE



Chers membres,

Je suis heureuse de vous présenter une rétrospective d'une année que l'on peut, en toute modestie, qualifier de grandiose. En effet, plusieurs projets ont été menés de front. Nous n'avons qu'à penser au congrès; au développement du nouveau programme

d'inspection professionnelle; au changement de logo et aux modifications apportées à notre structure organisationnelle. Nous pouvons donc affirmer que notre organisation a de quoi être fière de sa performance. D'ailleurs les états financiers démontrent le bilan positif de cette dernière année. Nous terminons notre exercice financier avec un surplus budgétaire de soixante dix mille six cent quatre-vingt-dix dollars (70 690 \$). Cet excédent résulte principalement d'une gestion très serrée des ressources financières de l'OHDQ ainsi que de l'application d'une nouvelle politique de placements.

Je vous entretiendrai donc, dans les pages qui suivent, des principaux dossiers qui ont monopolisé le personnel de l'OHDQ tout au long de la période.

Protection du public

La protection du public étant notre priorité, nous devons sans cesse multiplier nos efforts à ce chapitre. Au cours de cette année financière, nous avons mis l'accent sur un dossier essentiel pour nous aider à atteindre nos objectifs en la matière. Le Comité d'inspection professionnelle et la permanence ont élaboré un nouveau programme de surveillance de la profession. Ce programme reflète bien les tendances actuelles du monde professionnel et il projette un regard nouveau sur la reconnaissance des compétences. Il a pour assises des valeurs et des objectifs qui sont propres à la

pratique de l'hygiène dentaire et il est axé sur l'autoévaluation des notions du savoir, du savoir-être et du savoir-faire. Ce programme a été calibré au cours de l'année, grâce à la collaboration de bénévoles ainsi que des administrateurs. Son entrée en vigueur s'effectuera en mai 2005.

Pour que le mandat d'un ordre professionnel soit exercé adéquatement, la surveillance de la pratique de la profession doit être assurée. Cette année, pour atteindre ce but, la syndique de l'Ordre a procédé à de nombreuses enquêtes concernant des actes délégués pouvant être exercés par des personnes non habilitées. Ultérieurement, des perquisitions ont été effectuées dans certains cabinets dentaires où il y avait apparence de pratique illégale et certaines plaintes pénales ont été déposées. Je peux vous assurer que l'OHDQ ne ménage aucun effort pour remplir pleinement son rôle de protecteur du public et de s'assurer ainsi que la population québécoise reçoive les services auxquels elle est en droit de recevoir.

Ressources humaines

En mai 2004, la firme Mercer a déposé au Bureau des administrateurs un rapport qui traçait les forces et les faiblesses de la structure organisationnelle quant à la répartition de certaines activités. Dès l'acceptation de ce rapport, nous avons implanté quelques recommandations formulées dans le rapport de la firme Mercer Ressources humaines afin d'accroître l'efficacité de la permanence de l'Ordre. Dans ce but, diverses tâches liées à l'inspection professionnelle ont été redistribuées. Ce qui a engendré l'enrichissement des tâches de la secrétaire-commis affectée à l'inspection professionnelle et généré un gain en productivité. De plus, nous avons procédé à l'embauche d'une adjointe à la présidente au début de l'automne. Ces changements étaient indispensables pour nous permettre de gérer adéquatement la croissance de notre profession. Non seulement le nombre de nos membres frôle-t-il les quatre mille (4 000), mais nous devons aussi envisager une recrudescence des



RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

dossiers majeurs à piloter pour assurer l'essor que mérite la profession d'hygiéniste dentaire. D'autres suggestions émises par la firme Mercer seront appliquées en 2005-2006.

Partenaires nationaux

CDAC

En novembre, j'ai assisté à la réunion du Comité 2, lequel procède à l'évaluation des programmes en hygiène dentaire. La présence de l'OHDQ à cette réunion est toujours fort appréciée et enrichissante pour tous les intervenants. C'est un moyen idéal pour constater le travail colossal qu'effectue la Commission au chapitre de l'accréditation des programmes. Ma participation me permet, en effet, de nous assurer de la qualité vraiment digne de mention du processus de vérification qu'elle utilise. Les standards fixés par la Commission de l'agrément dentaire du Canada sont vraiment haut de gamme. Ils sont donc une garantie que la formation donnée à nos futurs hygiénistes dentaires est d'une qualité exceptionnelle. Je dois aussi souligner que lors de la réunion annuelle, le mandat du docteur Claude Lamarche à la présidence fut reconduit. Il faut aussi noter qu'aucun collègue québécois ne reçut la visite de la Commission de l'agrément dentaire au cours de l'exercice.

CDHA

Cette année, le conseil d'administration de l'Association canadienne des hygiénistes dentaires a tenu trois (3) réunions et j'ai continué d'assurer la représentation de la FDRHA. Au cours de l'année, nous avons procédé à un examen minutieux de l'environnement de la profession d'hygiéniste dentaire au Canada et nous avons travaillé à l'amélioration de plusieurs politiques de gouvernance.

FDHRA

En juin dernier, la Fédération des registraires a tenu sa réunion régulière annuelle. Il y eut alors adoption du cadre légal de la Fédération. Les participants ont également discuté de leurs préoccupations relativement à des dossiers communs.

Activité provinciale dans le contexte du mois de la santé dentaire

À l'automne 2003, l'OHDQ avait mis sur pied un important concours pour inciter les adolescents à créer leur propre campagne publicitaire s'adressant aux 12-17 ans. Le message qu'ils devaient transmettre était axé sur trois thèmes : *l'hygiène dentaire, l'abandon du tabagisme et le perçage buccal*. Le concours fut lancé sur les ondes de MusiquePlus et il connut un immense succès. C'est le vendredi 2 avril, qu'eut lieu le lancement officiel du mois de la santé dentaire à MusiquePlus.

Monsieur David Whissel, adjoint parlementaire du premier ministre du Québec et plusieurs partenaires assistaient à cette présentation. On y dévoila le nom des gagnants du concours intitulé « Es-tu aussi brillant que tes dents ? » :



- ✓ **1^{er} prix** : Marjolaine Pageau, Christelle Laforme, Myriam Laforme, Janie Trahan, Pierrick Patry-Gobeil, Sébastien Dufresne de l'École la Magdeleine, de La Prairie, pour leur réalisation d'une vidéocassette intitulée : « Les dents, ça vous donne un air brillant ! »



RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

- ✓ 2^e prix : Stéphanie Marin et Myriam Plourde, de la Maison des jeunes de Sayabec, de Sayabec, pour leur réalisation d'une brochure intitulée : « *Dents ta bouche* ».
- ✓ 3^e prix : Audrey Thibodeau, Jenny Corbeil Lapierre, Luc Bureau, Claudia Quirion, Jimmy Poirier Bellavance et Olivier Richer, de la Maison des jeunes Le Trait d'Union, de Victoriaville, pour leur réalisation d'une videocassette intitulée : « *Rêve ou réalité ?* »



Les gagnants en compagnie des partenaires.



Monsieur David Whissell et Madame Johanne Côté

En avril 2004, cent dix-sept (117) hygiénistes dentaires ont utilisé ces outils promotionnels particuliers auprès de plus de quarante-quatre mille (44 000) jeunes fréquentant les écoles secondaires du Québec. C'est grâce à l'engagement de ces membres que cette activité fut couronnée d'un aussi franc succès. C'est incontestablement leur soutien à cette cause qui permet de sensibiliser cette clientèle souvent négligée à l'importance de l'acquisition, du maintien et de l'amélioration de saines habitudes d'hygiène

dentaire. Ils ont également éveillé les consciences envers les effets nocifs qu'entraînent le tabagisme et le perçage buccal sur la santé buccodentaire et la santé générale. Nous leur en savons gré !

Conclusion

Je ne peux conclure mon rapport, sans témoigner ma sincère reconnaissance à ceux qui m'entourent à l'Ordre. Si nous réussissons à réaliser autant de projets et savons relever des défis de taille, c'est sans contredit grâce à tous les bénévoles qui gravitent autour de l'organisation. Que ce soit en matière de journées carrières, de salons emploi/éducation ou de séances d'information auprès de la population, MERCI de votre engagement envers la profession ! Un remerciement bien spécial aux membres des comités qui s'investissent dans les activités et qui sont toujours prêts à mettre l'épaulé à la roue. Merci aux administrateurs qui me témoignent leur confiance. Je ne peux passer sous silence le travail colossal des membres de l'équipe de la permanence de l'Ordre. Les mots sont faibles pour exprimer l'ampleur de mon respect et de mon admiration face à leur dévouement à la tâche et à leur indéfectible soutien à mon égard. Seul leur concours permet à l'OHQDQ d'accomplir autant de projets et d'activités dans une année, tout en respectant les ressources financières disponibles.

Et finalement, un merci tout particulier à la présidente, madame Johanne Côté, pour son appui et la confiance qu'elle m'a témoignée tout au long de l'année.

Finalement, je peux donc m'exclamer : « Mission accomplie ! »

Directrice générale et Secrétaire,

Dominique Derome, CMA



Au cours de la période, le Bureau des administrateurs a tenu cinq (5) réunions régulières et deux (2) extraordinaires. La surveillance de la pratique de la profession d'hygiéniste dentaire et les activités visant les célébrations du trentième (30^e) anniversaire du Code des professions et de la profession d'hygiéniste dentaire ont été les dossiers prioritaires au cours de cet exercice.

À l'issue de ces réunions, quelque cent soixante-douze (172) résolutions ont été adoptées. Voici un aperçu de quelques-unes des principales résolutions :

Election à la présidence et composition des comités

En mai 2004, le mandat d'un an de la présidente arrivait à échéance. Le mode d'élection à la présidence étant au suffrage des administrateurs élus, les membres du Bureau ont élu par acclamation, lors de la réunion du Bureau du 20 mai 2004, madame Johanne Côté, HD, au poste de présidente de l'OHDQ pour l'exercice 2004-2005, et ce, conformément à l'article 64 du *Code des professions du Québec*. Notons que ce mandat à la présidence était le septième consécutif (7^e) de madame Côté. Ils ont aussi procédé, lors de cette même réunion, à la composition du Comité administratif et à celle du Comité des bourses, du Comité de révision et du Comité de vérification pour l'exercice 2004-2005.

Activités financières et de gestion

Au cours de leurs différentes réunions, les administrateurs ont adopté les rapports financiers présentés pour le présent exercice. Par ailleurs, en mars dernier, ils ont approuvé le budget pour l'exercice financier 2005-2006.

Delivrance de permis

Les administrateurs ont procédé à la délivrance de cent quarante (140) permis, conformément à l'article 40 du *Code des professions*

du Québec. Toutefois, aucun permis temporaire n'a été délivré en 2004-2005.

Mise à jour du tableau des membres

Le Bureau s'est vu dans l'obligation de radier trois cent neuf (309) membres du tableau des membres, ceux-ci n'ayant pas versé leur cotisation annuelle redevable, et ce, conformément aux exigences du deuxième paragraphe de l'article 46 du *Code des professions du Québec*.

Etablissement de la cotisation annuelle

Au cours de leur réunion du mois de mars les administrateurs ont convenu de ne pas augmenter la cotisation annuelle pour l'année 2006-2007. La cotisation régulière sera donc de deux cent cinquante dollars (250\$) et de 50% de cette somme, soit cent vingt-cinq dollars (125,00\$) pour les nouveaux diplômés. En plus, les administrateurs ont décidé de maintenir la cotisation réduite lors des retours de congés prolongés de maladie ou de maternité, comme suit :

250,00\$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} avril et le 31 juillet ;

205,00\$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} août et le 30 novembre ;

160,00\$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} décembre et le 31 mars.

Mérite CIQ

Sur recommandation des administrateurs de l'OHDQ, le Conseil interprofessionnel du Québec a décerné le Mérite CIQ 2004 à madame Jocelyne Long, HD, coordonnatrice en techniques d'hygiène dentaire au Cégep John Abbott.



Enquêtes

Le Bureau a mandaté madame Louise Hébert, syndique de l'OHDQ, à recourir aux services d'une firme d'enquêteurs afin de procéder à vingt-deux (22) investigations dans des cabinets dentaires où l'on soupçonnait une pratique illégale de la profession d'hygiéniste dentaire.

Mandats de perquisition

Encore une fois cette année, les administrateurs ont mandaté la syndique de l'Ordre à obtenir huit (8) mandats de perquisition visant des cabinets dentaires où il y avait apparence de pratique illégale. Et ce, en vue d'éventuelles plaintes pénales pour pratique illégale de la profession d'hygiéniste dentaire.

Plaintes pénales

Le Bureau a autorisé madame Louise Hébert, syndique de l'OHDQ à déposer trois (3) plaintes pénales dans trois (3) dossiers où il y avait pratique illégale de la profession d'hygiéniste dentaire.

Nomination au Comité d'inspection professionnelle

En mai 2004, madame Annick Ducharme, HD a été nommée membre du Comité d'inspection professionnelle. En juillet, les administrateurs ont procédé à la nomination de madame Marion Boucher, HD, à titre de présidente de ce comité. Ce mandat arrivera à échéance en août 2007.

Changement à la structure organisationnelle

Une matrice organisationnelle fut présentée par la firme Mercer. Les administrateurs ont mandaté la présidente et la directrice générale à concrétiser la mise en œuvre des recommandations formulées.

Position sur l'utilisation du *Healozone* par les hygiénistes dentaires

De nombreux membres ayant requis l'avis de l'OHDQ, les administrateurs ont adopté une position claire selon laquelle les hygiénistes dentaires peuvent utiliser le *Healozone*. Cette position a été publiée dans l'édition du mois de septembre du Mots d'Ordre.

Position sur l'allaitement

Considérant les lignes directrices établies par le MSSS ; le fait que l'OMS et l'UNICEF aient décidé d'interdire la promotion des produits pour nourrissons (sucres, tétines et biberons) lors de l'enseignement prénatal et postnatal de groupe(s) ; et finalement, après la mise en place dans les CLSC de l'initiative des Amis des bébés, les administrateurs de l'OHDQ, lors de leur réunion du mois d'août, ont résolu d'entreprendre les démarches requises afin que les hygiénistes dentaires puissent toujours donner des informations en matière de prévention et d'acquisition de saines habitudes d'hygiène dentaire dans les cours prénataux et postnataux. Que l'hygiéniste dentaire puisse également fournir, sur demande et sur une base individuelle, des informations et conseils sur les sucres et tétines. Cette position a été publiée dans le Mots d'Ordre, édition du mois de septembre et a également été transmise aux autorités en la matière dans les CLSC.

Étude-sondage sur la dentisterie factuelle

Les administrateurs ont convenu de donner suite à une proposition du docteur Jacques Véronneau en participant à une étude-sondage conjointe visant la validation des connaissances des hygiénistes dentaires en matière de dentisterie factuelle. Cette étude doit avoir lieu en 2005-2006.



Officialisation de la Fédération des registraires en hygiène dentaire (FDHRA)

Les administrateurs ont décidé d'appuyer les démarches de cet organisme visant l'obtention de son autonomie légale.

Financement de la Commission de l'agrément dentaire du Canada

La contribution nationale 2005 à la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC) avait été fixée à six dollars et soixante et un sous (6.61\$) par hygiéniste dentaire. Après révision des budgets, la CDAC a finalement réajusté cette contribution à cinq dollars et cinquante-sept sous (5.57\$). Nos administrateurs autoriseront le versement de cette somme et mandatèrent la directrice générale à transmettre nos félicitations pour la saine gestion de la Commission.

Sondage auprès des hygiénistes dentaires et du grand public

Le Bureau a mandaté la firme HKDP et monsieur Michel Lemieux à effectuer un sondage auprès des hygiénistes dentaires, portant sur l'exercice de leur profession et sur leurs attentes. Simultanément, un sondage auprès du grand public était réalisé dans le but de connaître l'opinion de la population sur la profession d'hygiéniste dentaire.

Nomination des scrutateurs pour les élections

Selon l'article 93b) du Code des professions du Québec et selon le règlement des hygiénistes dentaires à la section II point 6, le Bureau a procédé à la nomination de trois (3) scrutatrices et d'une (1) scrutatrice suppléante.

Nomination au Comité de la formation des hygiénistes dentaires

Les administrateurs ont reconduit le mandat de madame Manon Campagna, HD, à titre de présidente de ce comité, pour une

période de trois (3) ans. Madame Diane Beauregard, HD, a par ailleurs été nommée représentante de l'OHDQ au sein de ce comité.

Nominations aux postes vacants des régions Estrie/Montréal 05/16 et Montréal/Laval 06/13

Lors de leur réunion du mois de janvier, les administrateurs du Bureau ont nommé madame Gisèle Choquette, HD, administratrice des régions 05/16. Son mandat arrivera à échéance en mars 2007. Au cours de la même réunion, ils ont aussi nommé madame Marie-Ève Durand, HD, administratrice des régions 06/13 pour un mandat se terminant en mars 2006.

Fluoruration de l'eau

Lors de leur réunion du mois de novembre, les administrateurs ont accordé leur appui à la Coalition de Montréal pour des dents en santé.

Création d'un nouveau logo

Lors de leur réunion de janvier 2005, les administrateurs ont octroyé à la firme G branding & design, le mandat de concevoir un nouveau logo et d'enrichir l'image corporative de l'Ordre dans le contexte de son 30^e anniversaire. Un comité de sélection a été créé à cet effet.

Activités du 30^e de l'Ordre

Le 17 février, les administrateurs ont souligné le 30^e anniversaire de la profession en présence des anciens présidents, de membres des comités et de quelques invités. La date du 25 août 2005 a été retenue pour célébrer l'événement avec les hygiénistes dentaires.

Adoption du nouveau programme d'inspection professionnelle

Le nouveau programme d'inspection professionnelle a été entériné par les administrateurs. Son entrée en vigueur s'effectuera en 2005.



RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif s'est réuni à huit (8) reprises dans le cadre de ses réunions régulières et à une reprise pour une réunion extraordinaire.

Au cours de ces rencontres, il a adopté quarante-trois (43) résolutions pour fins d'approbation par le Bureau. Celles-ci portaient principalement sur la gestion des ressources matérielles et financières de l'Ordre. Voici toutefois un bref aperçu des autres recommandations :

Reconduction du mandat de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre

En juin, les administrateurs ont reconduit pour une période de trois (3) ans, le mandat de madame Dominique Derome à titre de directrice générale et secrétaire de l'OHDQ.

Publicité télévisuelle de la compagnie Pfizer (Listerine)

Les administrateurs de l'Ordre ont répondu aux attentes de plusieurs membres ayant manifesté leur désaccord face au message publicitaire de Listerine. La direction de l'OHDQ a donc été mandatée à faire pression sur Pfizer afin que cette publicité soit retirée des ondes.

Politique de placements et portefeuille de placements

Selon les recommandations formulées par le Comité de vérification et le vérificateur externe, les membres du Comité administratif ont adopté une politique de placements axée davantage sur des placements à revenus fixes, telles des obligations. Les administrateurs ont assuré un suivi rigoureux et assidu de l'évolution de notre portefeuille de placements. Ils ont choisi de vendre nos actions de

Aces Aviation; lesquelles avaient été auparavant des obligations d'Air Canada.

Stage de perfectionnement

Les membres du Comité administratif ont imposé à seize (16) personnes se réinscrivant ou demandant la délivrance d'un permis après plus de cinq (5) ans d'absence de pratique de la profession, un stage de perfectionnement. Ces stages spécifiques ont varié de trente (30) à plus de cent cinquante (150) heures de formation dans une maison d'enseignement reconnue par l'OHDQ ou de toute autre formation approuvée par le secrétaire de l'Ordre.

Contributions financières

L'OHDQ a accepté de développer, conjointement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, une formation d'appoint sur le scellement des puits et fissures s'adressant exclusivement aux hygiénistes dentaires oeuvrant en santé publique. Pour une deuxième année, nous avons également accordé un soutien financier et matériel au Carrefour de santé de Jonquière, pour la tenue du Salon Jeunesse de Chicoutimi.

Partenariat avec les Clubs 4-H

L'OHDQ a accepté de collaborer avec les Clubs 4-H à l'organisation d'un concours provincial de dessin pour les enfants de quatre (4) à douze (12) ans. Cette activité intitulée « Les arbres c'est pour la vie, les dents aussi! » débuta en février et se terminera à la fin d'avril 2005.

Membre à vie

Les administrateurs, lors de leur réunion du mois de février, ont octroyé à madame Diane Lachapelle, HD, le titre de membre à vie. Cette nomination prenait effet le 1^{er} avril 2005.

COMITÉ DE RÉVISION

Le comité n'a pas siégé au cours du dernier exercice se terminant le 31 mars 2005.

Julie Drolet, HD	
Martine Paré, HD	
Denis Beaudoin,	administrateur nommé
Fernand Plante, l'ega, adm.a., fpl.fin.,	administrateur nommé
Richard Talbot,	administrateur nommé

COMPOSITION DU COMITÉ :



COMITÉ DE DISCIPLINE

En vertu de l'article 116 du *Code des professions du Québec*, le Comité de discipline a pour mandat de décider de toute plainte formulée à l'encontre d'un membre pour une infraction que ce dernier a commise en regard des dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Trois plaintes avaient été déposées devant le Comité de discipline le 22 janvier 2001. Le 12 juillet 2004, une audition eut lieu quant à l'intervention de l'Ordre des dentistes du Québec et à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN). Le Comité de discipline a rendu une décision rejetant ladite requête en intervention. Or, ces dossiers sont toujours en suspens et des auditions sont prévues au début de l'année financière 2005-2006.

COMPOSITION DU COMITÉ :

Jean-Jacques Gagnon,	président	Helène St-Cyr, HD,	membre
Louise Bourassa, HD,	membre	Carole Trahan, HD,	membre
Jody Granbois, HD,	membre	Lyne Trottier, HD,	membre
Marc Johnson, HD,	membre	Dominique Derome, CMA,	secrétaire



COMITÉ DE LA FORMATION DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

En vertu du règlement sur le Comité de la formation des hygiénistes dentaires entré en vigueur le 18 septembre 1997, un Comité de la formation a été institué au sein de l'OHDQ. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité ne s'est pas réuni.

COMPOSITION DU COMITÉ :

Manon Campagna, HD,	membre représentant l'OHDQ, présidente du comité.
Diane Beaugard, HD,	membre représentant l'OHDQ
Maryse Quesnel, HD,	membre représentant la Fédération des cégeps
Gaston Faucher,	membre représentant la Fédération des cégeps
Ghyslaine Timmons-Plamondon,	membre représentant le ministère de l'Éducation du Québec
Dominique Derome, CMA,	secrétaire du comité



COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Le comité des équivalences a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence, conformément aux normes réglementaires en vigueur, et de formuler ses recommandations au Bureau.

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à dix (10) reprises.

Le comité a reçu trente-quatre (34) nouvelles demandes d'équivalence de diplôme et de formation et a procédé à cinq (5) réouvertures de dossiers ainsi qu'à soixante-deux (62) fermetures de dossiers. Trois (3) recommandations de diplôme et de formation ont été reconnues.

Au 31 mars 2005, le comité avait analysé tous les dossiers et soixante-six (66) dossiers étaient toujours ouverts.

COMPOSITION DU COMITÉ :

Jocelyne Long, HD
Maryse Quesnel, HD

PERSONNE-RESSOURCE :

Dominique Derome, CMA
Directrice générale et secrétaire.

MANDAT DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Surveiller l'exercice de la profession par les membres suivant un programme de surveillance générale adopté par le Bureau des administrateurs.

Ainsi, le programme 2004-2005 a été approuvé par le Bureau en mars 2004 et publié à l'intention des membres dans le *Mots d'Ordre* de juin/juillet 2004 comme suit :

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres; en application du programme de surveillance générale déterminé et par enquête particulière de compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Bureau, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les lacunes observées

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;
- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre soit soumis à l'inspection à tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'autoappréciation et le développement professionnel du membre.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans;
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

MÉTHODE DE SÉLECTION

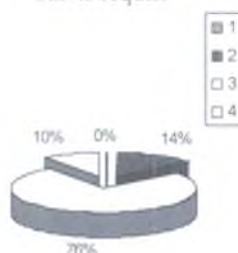
- Par région, selon le code postal.

REALISATIONS

Au cours du dernier exercice, trois cent vingt-trois (323) visites de vérification professionnelle ont été effectuées. Le comité s'est réuni à sept (7) reprises pour des réunions régulières. À cela s'ajoute deux (2) réunions spéciales : une en avril 2004 concernant la législation et l'autre, en février 2005, pour le calibrage du Troisième programme de surveillance générale.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Au cours de ses réunions, le Comité d'inspection professionnelle a formulé (35) recommandations. À chacune des réunions du Bureau des administrateurs, le comité d'inspection professionnelle a fait état du constat des visites effectuées, des résultats, ainsi que des suivis requis.



Un (1) membre avait la maîtrise des valeurs requises et une influence sur l'exercice de la profession.

Quarante-cinq (45) membres avaient les valeurs requises pour l'exercice de la profession et une compréhension approfondie des notions abordées.

Deux cent trente-huit (238) avaient les valeurs requises pour l'exercice de la profession et une bonne compréhension des principales notions abordées.

Trente-deux (32) avaient les valeurs requises pour l'exercice de la profession mais nécessitaient un suivi en raison du manque de profondeur et de compréhension des notions abordées.

De plus, trente-trois (33) membres nécessitaient un suivi en raison de lacunes d'asepsie constatées.



COMPOSITION DU COMITÉ

Chantale Pinard, HD,
Manon Boucher, HD,

présidente jusqu'en mai 2004
présidente par intérim jusqu'en juin 2004 et présidente depuis juillet 2004

Denyse Brouillard, HD
Annick Ducharme, HD
Judith Frisko, HD
Caroline Lavoie, HD
Agathe Bergeron, HD,
Carole Bujold, HD,

secrétaire du comité
inspectrice



Le Comité des bourses veille à l'application du programme des bourses et exécute tout mandat spécifié par le Bureau à cet effet.

Par son programme de bourses, l'OHDQ désire reconnaître, valoriser et encourager les hygiénistes dentaires qui se surpassent,

visent l'excellence dans l'exercice de leurs fonctions et contribuent à l'épanouissement et au développement de la profession. À cet effet, les deux catégories suivantes se partageaient le programme des bourses pour l'exercice 2004-2005 :

1. Méritas institutionnel

L'OHDQ, par cette bourse, honore les meilleures réussites académiques en techniques d'hygiène dentaire au Québec.

2. Prix du lecteur

L'OHDQ, en octroyant cette bourse, vise à encourager les hygiénistes dentaires à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques dans *L'Explorateur*, la revue de l'OHDQ.

LAURÉATS 2004-2005

Méritas institutionnel

Le comité s'est réuni au cours du dernier exercice et a déterminé les finalistes pour le *Méritas institutionnel* par le biais de la compilation des moyennes générales des étudiants des huit collèges au terme de leurs études. Les finalistes de l'exercice 2004-2005 sont :

Collège de Chicoutimi :	Madame Sandra Lavoie
Collège Édouard-Montpetit :	Madame Manon Mercier
Collège François-Xavier-Garneau :	Madame Julie Leclerc
Collège de l'Outaouais :	Madame Isabelle Lefebvre Dalpé
Collège John Abbott :	Madame Sadia Hasnany
Collège de Maisonneuve :	Madame Cynthia Beausoleil
Collège de Saint-Hyacinthe :	Madame Marie-Pier Arpin
Collège de Trois-Rivières :	Madame Mélanie Lépine

Le comité a procédé à un tirage au sort parmi ces finalistes afin de déterminer la gagnante. Le hasard a favorisé madame **Sadia Hasnany, HD**, diplômée du Collège John Abbott. À titre de récipiendaire du Méritas institutionnel pour l'exercice 2004-2005, madame Hasnany a reçu une bourse de 500 \$. Le comité est fier de souligner l'excellence des jeunes diplômés au sein de notre profession et offre ses plus sincères félicitations à madame Hasnany pour l'obtention de cette distinction.

Prix du lecteur

À la suite d'une évaluation de tous les textes publiés et avec des préalables clairement définis, le comité a décerné le *Prix du lecteur* à madame Nancy Feeney, HD pour son article « *L'importance du questionnaire médical* » publié dans la revue *L'Explorateur* du mois d'octobre 2003. Madame Feeney a donc obtenu un forfait santé d'une valeur de 500 \$.



L'engagement exceptionnel des hygiénistes dentaires à contribuer à ce concours est fondamental à la renommée et à l'épanouissement de la profession. Sincères félicitations à madame Feeney pour la qualité de son article et les efforts qu'elle a déployés afin d'actualiser les connaissances de ses collègues.

PRIX DU LECTEUR DEVIENT « PRIX RACINE »

Dans son désir de poursuivre l'activité du *Prix du lecteur* et considérant que le temps et les efforts consentis par les auteurs des articles scientifiques méritent d'être reconnus publiquement, le Comité des bourses a donc décidé de changer le nom du « *Prix du lecteur* » en celui de « *Prix Racine* ». Ce prix est remis après une évaluation des membres du comité.

Le nom *Racine* a été choisi par les administrateurs de l'Ordre pour maintes raisons :

- la première nous rappelle l'œuvre de l'auteur *Jean Racine*, le célèbre poète dramatique français du XVII^e siècle,
- la plus évidente est sa définition : Ce qui est à la base, au point de départ, à l'origine de quelque chose (racines des dents, racines du savoir, racines de la profession),
- une dernière est son utilisation par métaphore (figure de style qui consiste à établir implicitement un rapport de ressemblance entre deux réalités) ou encore son sens littéraire : lien solide, attache profonde à un lieu, à un milieu, à un groupe, principe profond.

ANNONCE D'UNE NOUVELLE BOURSE : Bourse de la relève

Une nouvelle bourse est maintenant offerte à tous les abonnés-étudiants inscrits en techniques d'hygiène dentaire. Cette bourse de 500 \$ sera connue sous le nom de « Bourse de la relève » et sera remise à un étudiant de chacun des cycles qui se sera démarqué en répondant à la question touchant son année de cours respective, tout en satisfaisant les critères établis par les membres du Comité des bourses.

COMPOSITION DU COMITÉ :

Johanne Côté, HD,	présidente
Josée Desgagné, HD,	administratrice
Richard Talbot,	administrateur nommé
Dominique Derome, CMA	directrice générale et secrétaire - personne-ressource



COMITÉ DES PUBLICATIONS

Le mandat du comité des publications est de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des membres de l'OHQD.

Pour y parvenir, le comité doit voir à :

- la réalisation de la revue *L'Explorateur* comme véhicule d'information à vocation scientifique, selon les règles et normes établies par le Bureau;
- l'exécution de tout autre mandat spécifique par le Bureau.

À cette fin, le comité des publications a tenu cinq (5) réunions au cours de l'exercice 2004-2005.

L'Explorateur

Au cours de l'exercice, le comité des publications a rendu possible la production de quatre numéros de la revue scientifique *L'Explorateur*, publiés en avril, juillet et octobre 2004 ainsi qu'en janvier 2005. Les thèmes scientifiques de ces quatre numéros étaient respectivement : les mains, l'asthme, le tabagisme et les maux de dos.



Matériel didactique

Les membres du Comité des publications ont réalisé une nouvelle fiche buccodentaire sur le **bruxisme**. Rappelons que ces fiches informatives sont destinées aux clients et peuvent facilement être reproduites par le professionnel.





Conclusion

Les membres du comité retirent fierté de leurs accomplissements de cette année. Ils demeurent sans cesse à l'affût de nouveautés dans le domaine de la santé générale et plus particulièrement de la santé buccodentaire. Leur but ultime étant que les hygiénistes dentaires puissent être rapidement et adéquatement informés de tout progrès ou découverte réalisé dans le secteur de la santé.



COMITÉ DE FORMATION CONTINUE ET PROFESSIONNELLE (CFCP)

Le Comité de formation continue et professionnelle voit à l'élaboration de programmes permettant aux hygiénistes dentaires d'améliorer et d'actualiser leurs connaissances.

Au cours du présent exercice, ce comité a participé à l'organisation et à la réalisation de trois (3) formations continues, en plus de notre congrès provincial. Afin de coordonner ces activités, les membres du comité se sont réunis à cinq (5) reprises au cours de l'exercice 2004-2005.

Congrès provincial 2004

Le comité a multiplié les efforts afin d'assurer la réussite de notre congrès 2004. Ce dernier eut lieu au Château Mont Sainte-Anne, à Beaufort, les 22, 23 et 24 octobre. Cinq cent vingt-cinq (525) hygiénistes dentaires ont apprécié *jongler avec leurs compétences* ! Les membres du comité ont déjà commencé à planifier les activités du congrès 2006, lequel se tiendra au Sheraton Laval.



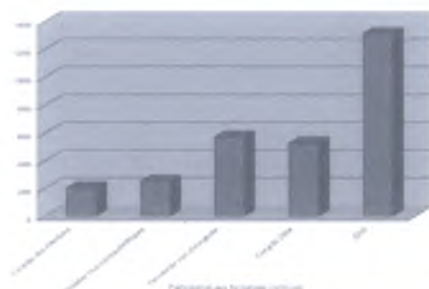
COMPOSITION DU COMITÉ

Caroline Boudreault, HD
Michele De Guise, HD
Martine Plante, HD
France Brissette, B. Psc, secrétaire du comité



Calendrier annuel de formation continue

Cette année, les formations offertes étaient : « Rôle de l'hygiéniste dentaire en parodontie non chirurgicale », « Prévention des troubles musculo-squelettiques chez l'hygiéniste dentaire », et « Le contrôle des infections », en plus des cours et conférences donnés durant notre congrès.



Journées Dentaires Internationales du Québec (JDIQ)

Comme le veut la tradition, les membres du comité ont collaboré avec joie à l'organisation des Journées Dentaires Internationales du Québec, en agissant à titre de présidentes de séances et en accordant leur soutien au comité organisateur de l'Ordre des dentistes du Québec. Vous avez été mille trois cent dix (1 310) à participer à cette activité : ce que nous interprétons comme un signe tangible d'intérêt soutenu envers la profession.



COMITÉ DE FORMATION CONTINUE ET PROFESSIONNELLE (CFCP)

Formation multirégionale

Dans le but de permettre au plus grand nombre possible d'hygiénistes dentaires de participer à une formation de choix dans leur propre région, le comité travaille allègrement à la logistique de notre formation multirégionale. Cette activité se déroulera de la mi-septembre 2005 à janvier 2006.

Conclusion

Les membres du comité sont heureux des réalisations accomplies durant l'exercice et des nombreux témoignages d'appréciation des

membres. Le comité persiste à viser l'actualisation des connaissances des hygiénistes dentaires tout en desservant le maximum de régions.

COMPOSITION DU COMITÉ

Christiane Levesque, HD
Anne-Marie Shelton, HD
Christine Thibault, HD, B.Sc.
Agathe Bergeron, HD
France Brissette, B. Psc, secrétaire du comité



RAPPORT DU SYNDIC

En vertu du mandat accordé par le *Code des professions du Québec*, le syndic peut, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116, faire enquête à ce sujet. Le syndic a également le pouvoir d'enquêter sur toutes les plaintes logées contre des personnes autres que des hygiénistes dentaires qui poseraient des actes de médecine dentaire délégués à ces derniers. Il peut également, s'il estime que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement, proposer la conciliation à la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et au professionnel concerné.

Au cours de l'exercice 2004-2005, vingt et une (21) plaintes ont été reçues et font ou feront l'objet d'une enquête. De ce nombre, vingt (20) des plaintes déposées l'ont été en matière de pratique illégale des actes de médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires et une (1) plainte de nature disciplinaire a été déposée.

Le dossier d'enquête de nature disciplinaire suit présentement son cours et à la lumière des informations et des résultats obtenus, il sera établi si ce dossier devra faire l'objet du dépôt d'une plainte disciplinaire ou non devant le comité de discipline de l'OHDQ.

Des vingt (20) dossiers de pratique illégale après enquête, deux (2) ont été fermés puisque les intimés n'étaient plus en poste ou occupaient d'autres fonctions et un troisième a été fermé puisque l'intimé était inscrit au tableau des membres de l'OHDQ.

Dix-sept (17) dossiers ont donc fait ou feront l'objet d'enquête dans les mois à venir. De ces dix-sept (17) dossiers, douze (12) ont fait l'objet d'enquête à la fin de mars 2005. Huit (8) dossiers ont conclu à une situation de pratique illégale et suite aux décisions prises par le Bureau lors de ses réunions, il a été résolu de procéder à des perquisitions. À la fin du présent exercice, deux perquisitions ont été effectuées et nous ont permis d'obtenir des dossiers démontrant que les intimés ont effectué des actes de médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires.

L'Ordre a donc entrepris les procédures qui s'imposent et les dossiers suivent le cours judiciaire. Les autres perquisitions sont ou seront fixées dans les mois à venir. Quatre (4) dossiers se sont révélés négatifs lors de l'enquête mais le Bureau a autorisé la tenue d'une deuxième enquête dans lesdits dossiers. Actuellement, deux (2) enquêtes ont été faites et les intimés n'ont pas été vus sur les lieux. Les dossiers ont donc été fermés. Les deux (2) autres dossiers feront l'objet d'une seconde enquête. Enfin, un (1) dossier a été fermé puisque la personne visée n'était plus en poste.

Au cours de l'exercice, une seconde enquête a été autorisée et effectuée à titre de vérification dans un dossier de pratique illégale traité en 2003 et dans lequel l'intimé avait plaidé coupable. Les résultats de l'enquête menée nous indiquent que cette personne occupe maintenant un poste administratif.

À la fin de l'exercice 2003-2004, deux (2) dossiers de pratique illégale toujours sous enquête, ont fait au cours de l'automne 2004, l'objet d'une perquisition. Suite aux résultats obtenus, l'Ordre a procédé au dépôt de plaintes pénales. Les intimés ont plaidé coupables aux chefs d'accusations et ont acquitté les amendes imposées. Les dossiers demeurés sous enquêtes à la fin de cet exercice et qui se sont révélés négatifs après enquête ont été fermés.

Au cours de la présente année, il a été vérifié que les personnes non inscrites au tableau des membres de l'OHDQ au 1^{er} avril 2004, n'exerçaient plus la profession d'hygiéniste dentaire. La syndique s'est assurée également que la réinscription au tableau des membres des personnes ayant bénéficié d'un congé de maternité, avait été faite selon les normes, lors du retour au travail.

Louise Hébert, HD,
Syndique
Ginette Garceau, HD,
Syndique adjointe



RAPPORT DES ÉLECTIONS

Administrateurs

Les mandats de trois (3) administrateurs se terminaient en mai 2004. Les membres de l'Ordre devaient donc proposer la candidature de collègues hygiénistes dentaires pour combler un poste dans les régions 03 et 12 (Québec et Chaudière/Appalaches), un poste dans les régions 05 et 16 (Estrie et Montérégie) et un poste dans les régions 06 et 13 (Montréal et Laval).

À la clôture de la période de mises en candidature, le 7 avril 2004, une hygiéniste dentaire était proposée dans les régions 03 et 12 (Québec et Chaudière/Appalaches) soit madame Josée Desgagné. Un seul poste étant disponible dans cette région et une seule candidature y ayant été déposée, madame Josée Desgagné a été élue par acclamation, et ce, pour un mandat de trois (3) ans se terminant au printemps 2007.

À la clôture de la période de mises en candidature, le 7 avril 2004, deux hygiénistes dentaires étaient proposés dans les régions 05 et 16 (Estrie et Montérégie) soit madame Gisele Choquette et monsieur Guillaume Dumas. Un seul poste étant disponible dans cette région, il y eut élection. Suite à l'ouverture des scrutins, monsieur

Guillaume Dumas fut élu administrateur pour un mandat de trois (3) ans prenant fin au printemps 2007.

À la clôture de la période de mises en candidature, le 7 avril 2004, une hygiéniste dentaire était proposée dans les régions 06 et 13 (Montréal et Laval) soit madame Annie Deguire. Un poste étant disponible dans cette région et une seule candidature y ayant été déposée, madame Annie Deguire a été élue par acclamation, et ce, pour un mandat de trois (3) ans se terminant au printemps 2007.

Donc, suite aux élections 2004, les administrateurs élus jusqu'au printemps 2007 sont :

RÉGIONS 03 et 12	Josée Desgagné, HD
RÉGIONS 05 et 16	Guillaume Dumas, HD
RÉGIONS 06 et 13	Annie Deguire, HD

SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS

Dominique Derome, CMA, directrice générale et secrétaire



REGISTRE DES ÉTUDIANTS

Cégep	10	20	30	40	50	60	70
Chicoutimi							67
Édouard-Montpetit							32
François-Xavier-Garneau							33
John Abbott							20
Maisonnette							22
Outaouais							45
Saint-Hyacinthe							13
Trois-Rivières							22

Total:

254



RAPPORT DES ADMISSIONS

TABEAU DES MEMBRES

Prédominance féminine
Âge médian : 25-34 ans (41 %)
/35-45 ans (31 %)



□ Femmes ■ Hommes

Temps plein : 78,4 %
Temps partiel : 21,6 %



□ Temps plein ■ Temps partiel

Cabinets privés (87 %)
Santé publique (CLSC) (8 %)
Autres domaines (5 %)*



□ Cabinets privés ■ Santé publique (CLSC)

* Enseignement, centres hospitaliers et recherche scientifique ainsi que représentant pour une compagnie dentaire ou agent de liaison dans une compagnie d'assurance.

Nombre de membres au 31 mars 2004 : 3 897

Nombre d'inscriptions et de réinscriptions
au tableau au cours de l'exercice : 387

Nombre de radiations du tableau au cours de
l'exercice, en vertu de l'article 86 l.1 : (38)

Nombre de membres inscrits au 31 mars 2005 : 3 975

Les 3 975 membres en règle que compte l'OHDQ au 31 mars 2005 se répartissent dans les catégories suivantes : 3 970 membres actifs (dont 127 diplômés au cours de l'exercice) et 5 membres à vie.

RÉPARTITION DES MEMBRES

La répartition des membres dans chacune des dix-sept régions administratives du Québec était la suivante :

Bas-Saint-Laurent (01) :	58
Saguenay/Lac Saint-Jean (02) :	154
Québec (03) :	423
Mauricie (04) :	200
Estrie (05) :	116
Montréal (06) :	602
Outaouais (07) :	213
Abitibi/Témiscamingue (08) :	54
Côte-Nord (09) :	45
Nord-du-Québec (10) :	12
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (11) :	24
Chaudière/Appalaches (12) :	192
Laval (13) :	180
Lanaudière (14) :	254
Laurentides (15) :	281
Monterégie (16) :	979
Centre-du-Québec (17) :	142
Hors Québec (99) :	46

COTISATION 2004-2005

Pour l'exercice 2004-2005, les montants de la cotisation, selon les catégories, se répartissaient comme suit :

Membres actifs :
245,00 \$ cotisation annuelle régulière

Membres nouvellement diplômés :
122,50 \$ 50 % de la cotisation annuelle régulière

Membres à vie :
0 \$

Toutes taxes applicables étant calculées en sus.
Ces montants étaient payables au plus tard le 31 mars 2004.



Aux membres de
ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2005 ainsi que les états des revenus et dépenses, des surplus cumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ordre au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

FRANÇOIS MÉNARD, C.A., CMA, M.Fisc.

Montréal, le 12 mai 2005



REVENUS ET DÉPENSES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

Revenus	2005		2004
	Budget	Réel	Réel
Cotisations des membres actifs	877 000 \$	880 530 \$	837 500 \$
Cotisations des membres nouveaux diplômés	14 700	15 925	18 499
Abonnements des étudiants	3 400	6 400	3 900
Droits d'admission	12 000	14 200	17 200
Droits de réadmission	53 200	75 365	73 025
Droits d'équivalence	4 400	4 500	4 875
Formation continue	12 000	26 419	33 826
Congrès	138 300	161 080	---
Commandites	31 500	37 500	35 500
Publications	108 500	104 558	80 536
Placements	84 000	183 880	144 120
Divers	<u>16 800</u>	<u>31 737</u>	<u>18 975</u>
	<u>1 355 800</u>	<u>1 544 094</u>	<u>1 287 956</u>

Dépenses

Administration générale (Annexe 1)	692 300	777 927	675 916
Bureau (Annexe 2)	41 100	26 018	25 542
Comité administratif (Annexe 3)	16 100	13 127	16 541
Comité d'inspection professionnelle (Annexe 4)	117 900	117 190	111 776
Comité de la formation (Annexe 5)	600	---	122
Comité de formation continue (Annexe 6)	151 500	165 400	36 769
Comité des équivalences (Annexe 7)	2 100	1 545	1 570
Comité des publications (Annexe 8)	108 300	94 523	97 213
Plan stratégique (Annexe 9)	199 700	220 983	273 444
Comité de discipline et syndic (Annexe 10)	<u>25 300</u>	<u>54 691</u>	<u>23 076</u>
	<u>1 354 900</u>	<u>1 473 404</u>	<u>1 261 969</u>

Excédent des revenus sur les dépenses	<u>900 \$</u>	<u>70 690 \$</u>	<u>25 987 \$</u>
---------------------------------------	---------------	------------------	------------------



SURPLUS CUMULÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	Surplus affectés aux immobilisations	Surplus non affectés	2005	2004
Solde au début de l'exercice	35 447 \$	1 334 810 \$	1 370 257 \$	1 344 270 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(25 269)	95 959	70 690	25 987
Investissement en immobilisations	<u>26 570</u>	<u>(26 570)</u>	---	---
Solde à la fin de l'exercice	<u>36 748 \$</u>	<u>1 404 199 \$</u>	<u>1 440 947 \$</u>	<u>1 370 257 \$</u>



	2005	2004
Actif		
Court terme		
Encaisse	561 751 \$	794 011 \$
Placements temporaires (note 3)	405 120	891 406
Débiteurs	19 586	30 852
Intérêts à recevoir	11 582	3 890
Frais imputables au prochain exercice	<u>53 040</u>	<u>46 142</u>
	1 051 079	1 766 301
 Placements (note 3)	 1 506 935	 742 712
 Immobilisations (note 4)	 <u>36 748</u>	 <u>35 447</u>
	<u>2 594 762 \$</u>	<u>2 544 460 \$</u>
 Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 6)	133 144 \$	141 897 \$
Revenus perçus d'avance	<u>1 020 671</u>	<u>1 032 306</u>
	1 153 815	1 174 203
 Surplus cumulés		
Surplus affectés aux immobilisations	36 748	35 447
Surplus non affectés	<u>1 404 199</u>	<u>1 334 810</u>
	1 440 947	1 370 257
	<u>2 594 762 \$</u>	<u>2 544 460 \$</u>

Au nom du conseil d'administration

Administratrices



FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
Exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	70 690 \$	25 987 \$
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	<u>25 269</u>	<u>19 222</u>
	95 959	45 209
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	11 266	(4 426)
Intérêts à recevoir	(7 692)	7 418
Frais imputables au prochain exercice	(6 898)	27 263
Créditeurs	(8 753)	49 938
Revenus perçus d'avance	<u>(11 635)</u>	<u>84 486</u>
	(23 712)	164 679
	72 247	209 888
Investissement		
Acquisition de placements	(764 223)	2 812
Acquisition d'immobilisations	<u>(26 570)</u>	<u>(44 417)</u>
	(790 793)	(41 605)
Variation des liquidités	(718 546)	168 283
Liquidités au début	1 685 417	1 517 134
Liquidités à la fin (note 7)	<u>966 871 \$</u>	<u>1 685 417 \$</u>



NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2005

1. Statut et nature des activités

L'Ordre est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec.

2. Principales conventions comptables

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur marchande.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	10%
Informatique	33%

**Reconnaissance des revenus**

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus perçus d'avance.

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'actions n'est inclus dans les quasi-espèces.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

3. Placements

Les placements sont constitués de certificats de placements garantis, ainsi que d'obligations et d'unités de fiducie cotées en bourse. La valeur marchande est de 1 903 510 \$ au 31 mars 2005 (1 754 056 \$ au 31 mars 2004). Les obligations cotées en bourse portent intérêts à des taux variant de 5.00% à 9.00%.

4. Immobilisations

			2005 Valeur comptable	2004 Valeur comptable
	Coût	Amortissement cumulé		
Mobilier de bureau et équipement informatique	55 136 \$	46 156 \$	8 980 \$	5 049 \$
Informatique	66 221	38 453	27 768	30 398
	121 357 \$	84 609 \$	36 748 \$	35 447 \$

5. Emprunt de banque

L'Ordre dispose d'une marge de crédit de 50 000 \$ renouvelable annuellement. Tout emprunt bancaire relatif à cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1% et est garanti par un transport général des créances.

6. Créanciers

	2005	2004
Créanciers	27 301 \$	81 641 \$
Frais courus	33 190	9 445
Salaires courus	72 653	50 811
	133 144 \$	141 897 \$

**7. Composition des liquidités**

Encaisse	561 751 \$	794 011 \$
Placements temporaires	405 120	891 406
	966 871 \$	1 685 417 \$

8. Engagements contractuels

L'ordre s'est engagé par contrat de bail échéant au 31 août 2008. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres se chiffre à 395 267 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2005 s'établit à 257 017 \$. Les paiements à effectuer au cours des quatre (4) prochains exercices sont les suivants:

2006 – 69 731 \$; 2007 – 71 649 \$; 2008 – 72 563 \$; 2009 – 43 074 \$

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
	Budget	Réel
Annexe 1 - Administration générale		Réel
Salaires et avantages sociaux	408 500 \$	506 699 \$
Abonnements	2 000	1 578
Agrément dentaire	28 000	27 903
Assurances générales et taxes	6 500	14 921
Conseil interprofessionnel du Québec	14 200	13 895
Cotisations et affiliations	1 200	1 412
Entretien et réparations - équipements	500	1 672
Formation de personnel	4 500	4 901
Fournitures de bureau et papeterie	9 500	9 264
Frais d'imprimerie et photocopies	5 000	6 293
Frais de déplacements, de séjours et de représentation	9 000	7 976
Frais divers	5 000	2 297
Frais de poste et messagerie	15 000	9 675
Informatique	5 000	3 439
Intérêts et frais bancaires	13 500	13 830
Location d'équipements	7 200	6 891
Loyer et frais incidents	75 000	67 421
Rapport annuel	8 500	4 791
Services professionnels	38 200	34 773
Téléphone et service téléphonique	10 000	13 027
Amortissement des immobilisations	26 000	25 269
	692 300 \$	777 927 \$
		675 916 \$



	2005		2004
	Budget	Réel	Réel
Annexe 2 - Bureau			
Honoraires de présence	11 000 \$	8 291 \$	5 596 \$
Frais de déplacement	15 000	11 154	12 892
Frais de repas	2 000	2 014	1 503
Assurances responsabilité	10 000	1 744	4 088
Conférences téléphoniques	600	935	490
Formation	1 000	1 000	---
Divers	1 500	880	973
	41 100 \$	26 018 \$	25 542 \$

Annexe 3 - Comité administratif			
Déplacement et représentation	8 000 \$	9 304 \$	10 598 \$
Honoraires de présence	1 700	1 750	1 711
Frais de déplacement du comité	5 000	3 618	3 810
Divers	1 400	455	422
	16 100 \$	15 127 \$	16 541 \$

Annexe 4 - Comité d'inspection professionnelle			
Salaires, honoraires et charges sociales	77 000 \$	83 841 \$	77 135 \$
Honoraires du comité	2 500	2 500	2 550
Frais de déplacement	28 000	22 875	25 308
Poste et messagerie	7 000	6 148	4 455
Divers	3 400	1 826	2 328
	117 900 \$	117 190 \$	111 776 \$

Annexe 5 - Comité de la formation			
Honoraires du comité	200 \$	---	---
Divers	400	---	122
	600 \$	---	122 \$

Annexe 6 - Comité de formation continue			
Honoraires du comité	2 000 \$	860 \$	700 \$
Frais de déplacement	1 500	514	680
Divers	2 000	1 335	1 889
Formation continue	10 500	17 048	33 500
Congrès	135 500	145 643	---
	151 500 \$	165 400 \$	36 769 \$



	2005		2004
	Budget	Réel	Réel
Annexe 7 - Comité des équivalences			
Honoraires du comité	1 800 \$	1 300 \$	1 300 \$
Frais de déplacement	300	245	270
	2 100 \$	1 545 \$	1 570 \$
Annexe 8 - Comité des publications			
Honoraires du comité	1 500 \$	990 \$	1 350 \$
Frais de déplacement	1 800	1 486	1 576
L'Explorateur			
Frais de production	52 000	48 410	49 913
Frais de poste	17 000	15 748	13 744
Mots d'Ordre			
Frais de production	17 000	13 422	15 510
Frais de poste	19 000	14 467	15 120
	108 300 \$	94 523 \$	97 213 \$
Annexe 9 - Plan stratégique			
Plan stratégique			
Honoraires professionnels	43 000 \$	97 891 \$	36 600 \$
Promotion aux membres			
Assurance responsabilité	33 000	31 392	29 724
Autres	37 200	39 129	40 454
Promotion au public			
Activités provinciales	45 500	23 635	127 349
Autres	41 000	28 936	39 317
	199 700 \$	220 983 \$	273 444 \$
Annexe 10 - Comité de discipline et syndic			
Honoraires du comité	3 700 \$	6 730 \$	3 220 \$
Frais de déplacement	700	2 244	413
Honoraires professionnels	20 000	44 905	18 970
Divers	900	812	473
	25 300 \$	54 691 \$	23 076 \$



Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

1290, rue Saint-Denis, 3^e étage
Montréal (Québec) H2X 3J7

Tél.: (514) 284-7639

1-800-361-2996

Télec.: (514) 284-3147

Courrier électronique: info@ohdq.com

Site Internet: www.ohdq.com

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1203-2573